

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 octobre 2017

PLFSS POUR 2018 - (N° 269)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 1068

présenté par

M. Quatennens et les membres du groupe La France insoumise

ARTICLE 15

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les auteurs de l'amendement s'opposent à la logique de l'article.

Cet article fait peser une partie de la charge du financement de l'assurance-maladie sur les usagers puisque c'est sur eux que les complémentaires répercuteront cette contribution.

Pourtant, près d'un Français sur deux renonce déjà aux soins en raison de leur coût. Une politique ambitieuse serait d'améliorer cet accès plutôt que d'augmenter les coûts des complémentaires.

Cet article porte en outre atteinte au principe de la Sécurité sociale puisqu'il s'agit d'un mode de financement contraire aux principes des ordonnances de 1945.